

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Annexée Budget Communal 2020

COMMUNE DE GIRONCOURT SUR VRAINE

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il a été voté le 24 Février 2020 par le conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De mobiliser le plus possible des subventions auprès de l'Etat chaque fois que possible

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population

- Garderie périscolaire
- Location salle la clairière
- Loyers communaux
- Impôts locaux
- Dotations versées par l'Etat,

En 2020, ces recettes représentent **1 500 518.00 €** dont 348 593.50 € d'excédent antérieur reporté.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de

fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer.

Les charges et cotisations du personnel et des élus sont évaluées en 2020 à **496 474.00 €** pour un total de dépenses de fonctionnement de 1 123 670.00 € hors virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 376 848.00 €

III La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui gère le quotidien, l'investissement est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme.

A) Les Dépenses

Les dépenses d'investissement 2020 les plus conséquentes portent sur des travaux d'aménagement et d'extension de la salle des sports. Le projet a pour objectif la création de places assises en gradins, inexistantes actuellement. En effet, lors de rencontres sportives, les spectateurs se placent anarchiquement au bord du terrain, soit debout, soit sur des chaises mises à disposition. La commune souhaite également rénover l'intérieur de la grande salle et mettre le bâtiment en conformité vis-à-vis du décret du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité dans les ERP et de l'Arrêté du 8 Décembre 2014 relatif au cadre bâti existant. Les sanitaires et vestiaires sont principalement concernés.

Cette dépense d'investissement s'élève à elle seule à 934 907.12 € (**165 531.26 € de crédits de reports + 769 375.86 € de nouveaux crédits**)

Le second poste important des dépenses d'investissement concerne des travaux de voirie d'un montant de 367 428.00 € (**100 000.00 € de crédits de reports + 267 428.00 € de nouveaux crédits**) qui se décomposent ainsi :

- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Grand'Rue (**21 156.00 €**)
- Marché de travaux aménagement de la Grand'Rue (**346 272.00 €**)

Un poste « Acquisition de terrains » d'un montant de **168 406.00 €** (126 524.82 € de crédits de reports + 41 881.18 de nouveaux crédits) va permettre à la commune d'acquérir une assiette foncière destinée d'une part à la création de lotissements (forte demande de terrains à construire) et d'autre part à la création d'une maison commune destinée aux seniors.

Un quatrième poste de **100 000.00 €** pour des travaux de requalification de la place de la Mairie. Il s'agit d'un projet élaboré avec les services du CAUE des Vosges qui doit permettre de proposer un nouvel espace évolutif et agréable qui permettra de renforcer la vie sociale de la commune de GIRONCOURT SUR VRAINE. Cette place date en effet de 1994 et ne répond plus aux besoins actuels de la population.

Enfin, l'acquisition d'un nouveau tracteur d'occasion pour les services techniques d'un montant de 28 800.00 €.

D'autres investissements moins importants financièrement, mais tout aussi indispensables sont programmés :

- Les ateliers municipaux se verront équipés d'une nouvelle toiture pour un montant de 50 883.60 €
- L'acquisition de matériels divers (vidéo projecteur + laveuse de sol + armoires + étagères, etc..) d'un montant total de 14 717.00 €

Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 87 502.16 €.

B) Les recettes

Elles se composent cette année de subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et ont été évaluées à 340 000.00 € pour les travaux d'extension et de rénovation de la salle des sports. 89 794.34 € de subvention pour les travaux d'aménagement de la Grand'Rue (39 323.29 € de crédits de reports + 50 471.05 € de nouvelles recettes).

A noter que ces montants de subvention sont arrêtés sur des estimatifs et qu'ils peuvent varier en fonction des dépenses réellement réalisées, notamment pour les marchés de travaux dont les appels d'offres ne sont pas encore connus au moment de l'élaboration du budget.

Un emprunt de 370 000.00 € devant permettre d'équilibrer les dépenses et les recettes d'investissement, sachant que ce dernier sera lancé en fonction de l'avancement des travaux de voirie, d'extension et de rénovation de la salle des sports et de requalification de la place de la mairie. D'ici à 2021, la commune perdra environ 44 000 € de remboursement d'emprunt, ce qui permet à la commune d'envisager d'autres emprunts sans mettre en péril l'équilibre budgétaire à venir.

Les recettes sont complétées par les amortissements des subventions et participations diverses pour un montant de 42 037.32 €, un fond de compensation de TVA, calculé sur la base des travaux d'investissement réalisés en année N-1 (2018) arrêté à 104 152.55 € versé par l'état, une partie de l'excédent de fonctionnement de 2019 pour une somme de 253 347.01 € auquel s'ajoute un excédent d'investissement de 199 385.78 € et un virement de la section de fonctionnement de 376 848.00 € permettant d'équilibrer les dépenses et les recettes d'investissement pour un montant respectif de 1 775 565.00 €.

Le Maire,

Joël BRESSON